

Programme d'éducation syndicale du  
Conseil régional FTQ Laurentides-  
Lanaudière 2021-2022



Fédération  
des travailleurs  
et travailleuses  
du Québec

**Laurentides  
Lanaudière**

prévention du suicide, Délégué social, Prévenir l'épuisement  
psychologique, Conflit, Introduction à la CNESSST, Préparation, Député professionnel, Jurisprud  
Collectif d'entraide, Préparation à la CNESSST, Femmes SST, Retraite, Harcèlement, CNESSST, Jurisprud  
Assemblée, FTQ-L Location, Négoçiation, Député syndical, Jurisprud  
Violence, Harcèlement, CNESSST, Prévention du suicide, Délégué social, Prévenir l'épuisement  
Violence, Harcèlement, CNESSST, Prévention du suicide, Délégué social, Prévenir l'épis  
Assemblée, FTQ-L Location, Négoçiation, Député syndical, Jurisprud  
Violence, Harcèlement, CNESSST, Prévention du suicide, Délégué social, Prévenir l'épis



## TABLE DES MATIÈRES

MOT DU COMITÉ D'ÉDUCATION DE LA FTQ-LL.....	1
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL.....	2
HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE : PRÉVENTION ET INDEMNISATION .....	2
INTRODUCTION À LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL .....	2
LE SUIVI DE LA JURISPRUDENCE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL .....	2
PRÉVENIR L'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL .....	2
LE DÉLÉGUÉ SOCIAL ET LA DÉLÉGUÉE SOCIALE.....	3
LE DÉLÉGUÉ SOCIAL ET LA DÉLÉGUÉE SOCIALE.....	3
LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL ET LA DÉLÉGUÉE SYNDICALE .....	3
APPROCHE EN SITUATION DE CONFLIT .....	3
LA PRÉVENTION DU SUICIDE : L'ACTION SYNDICALE EN MILIEU DE TRAVAIL .....	3
CONFÉRENCE ANNUELLE RÉSEAU DÉLÉGUÉS SOCIAUX.....	3
FORMATIONS DE BASE .....	3
POLITIQUES DE REMBOURSEMENT.....	4
FORMATIONS ORGANISÉES PAR LA FTQ ET LE CENTRE DE FORMATION ÉCONOMIQUE DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ.....	4
SOUTIEN FINANCIER DE LA CNESST.....	5
FICHE D'INSCRIPTION .....	6

# MOT DU COMITÉ D'ÉDUCATION DE LA FTQ-LL

Consœurs, confrères,

Il y a maintenant plus d'une année que la pandémie nous a frappés de plein fouet, perturbant nos habitudes de vie, mettant à rude épreuve les travailleurs et travailleuses au front et en laissant des milliers d'autres, dans les secteurs durement touchés, en situation de grande vulnérabilité. À travers les gestes inspirants de solidarité qu'elle a fait naître et l'importance capitale de milliers de travailleurs et travailleuses qu'elle a mise en lumière, la COVID nous a fait voir la fragilité de nos sociétés dites avancées.

Aujourd'hui, les efforts de la population et le déploiement de la campagne de vaccination font surgir des rayons de soleil dans ce ciel nuageux, et nous font espérer un retour à une vie quasi normale. Comme partout dans le monde, les travailleurs et travailleuses du Québec vivent les conséquences de la pandémie, alors que leur santé physique et psychologique, ainsi que leur prospérité économique ont été mises à mal.

Et c'est ici que votre rôle prend tout son sens et que votre participation devient primordiale. Parce que la formation syndicale est essentielle, c'est cette action collective qui nous donne les outils nécessaires pour prendre part à ces importants débats de société et pour provoquer les changements. Nous saluons les formateurs et les formatrices, ainsi que toutes les personnes participantes qui ont su faire preuve de résilience et d'adaptation pour affronter les nombreux défis que représente la formation en ligne.

Avec la vaccination qui progresse, c'est avec enthousiasme que la FTQ-LL envisage la reprise des formations en salle, l'ADN de notre approche pédagogique. Il est important de rappeler que la formation syndicale correspond à la nature même du syndicalisme en créant des moments d'apprentissage, de prise de conscience et d'engagement militant. Les conditions sont réunies pour remettre en question le statu quo et se servir de la formation syndicale comme levier d'une relance pour tous et toutes.

Le comité d'éducation de la FTQ-LL

# SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le dossier de la santé et sécurité du travail a toujours été l'une des grandes préoccupations de la FTQ et la formation syndicale est un moyen privilégié pour susciter l'action directe dans nos milieux de travail, tant du côté de la prévention que de la réparation. L'offre de formation des syndicats affiliés et de la FTQ a pour objectif d'outiller les militantes et les militants afin d'agir dans leur milieu, tant auprès de leurs membres que des employeurs. Cette thématique a pour objectif de permettre aux formateurs et aux formatrices de se perfectionner sur des enjeux plus pointus en matière de santé et sécurité du travail.

## HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE : PRÉVENTION ET INDEMNISATION

Date à venir à l'automne prochain

Coût :

Lieu :

## LE SUIVI DE LA JURISPRUDENCE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

20 janvier 2022

Coût : 75 \$

Lieu : 330, rue Parent, St-Jérôme

## INTRODUCTION À LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Date à venir

Coût :

Lieu :

## PRÉVENIR L'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL

23 mars 2022

Coût : 75 \$

Lieu : 330, rue Parent, St-Jérôme

*Le salaire des participants et participantes (sans avantages sociaux) est remboursable à 100 % par l'enveloppe CNESST de la FTQ-LL. Les frais de déplacement et les per diem sont à la charge des syndicats.  
Un repas vous sera offert.*

*Afin de connaître la description des formations, veuillez cliquer sur le lien suivant :*

[FTQ-Programme-Education-2021-22\\_WEB.pdf](#)

## FORMATIONS DE BASE

### LE DÉLÉGUÉ SOCIAL ET LA DÉLÉGUÉE SOCIALE

25-26-27 octobre 2021

Coût : 75 \$

Lieu : 330, rue Parent, Saint-Jérôme

### LA PRÉVENTION DU SUICIDE : L'ACTION SYNDICALE EN MILIEU DE TRAVAIL

2 février 2022

Coût : 75 \$

Lieu : 330, rue Parent, Saint-Jérôme

### LE DÉLÉGUÉ SOCIAL ET LA DÉLÉGUÉE SOCIALE

25-26-27 avril 2022

Coût : 75 \$

Lieu : 330, rue Parent, Saint-Jérôme

### LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL ET LA DÉLÉGUÉE SYNDICALE

Date à venir

Coût :

Lieu :

### CONFÉRENCE ANNUELLE RÉSEAU DÉLÉGUÉS SOCIAUX

26 mai 2022

Coût : à déterminer

Lieu : à déterminer

### APPROCHE EN SITUATION DE CONFLIT

6 et 7 juin 2022

Coût : 75 \$

Lieu : 330, rue Parent, Saint-Jérôme

Près de 3 000 délégués sociaux et déléguées sociales constituent le réseau syndical d'entraide de la FTQ dans toutes les régions du Québec. Depuis sa mise sur pied au début des années 1980, la société et nos milieux de travail ont bien évolué, mais les problèmes de consommation, d'endettement, de violence et de détresse, eux, persistent. Et nos membres vivent toujours des difficultés et des moments de détresse. Ce champ de perfectionnement met en vitrine la formation continue offerte aux formateurs et formatrices de ce réseau pour poursuivre leur travail de soutien auprès des personnes qu'ils forment comme déléguées sociales et délégués sociaux (DS).

*Afin de connaître la description des formations, veuillez cliquer sur le lien suivant :*

[FTQ-Programme-Education-2021-22\\_WEB.pdf](#)

# POLITIQUES DE REMBOURSEMENT

## FORMATIONS ORGANISÉES PAR LA FTQ ET LE CENTRE DE FORMATION ÉCONOMIQUE DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ

Les frais remboursés sont les suivants :

### 1. 100 % du salaire des formateurs et des formatrices

Le salaire des équipes de formation est remboursé exclusivement à la section locale, au syndicat ou au conseil. Les avantages sociaux peuvent être inclus dans le salaire. Une formatrice ou un formateur qui est permanent de la section locale de son syndicat ou de son conseil n'est pas admissible à ce remboursement.

### 2. 75 % du salaire des participants et des participantes

Le salaire est défrayé uniquement à la section locale, au syndicat ou au conseil. Les avantages sociaux peuvent être inclus, excluant toutefois les majorations pour les heures supplémentaires. Le salaire doit correspondre à l'horaire normal de travail du participant ou de la participante, soit celui qu'il ou elle aurait reçu, n'eût été sa participation à la formation, moins les heures supplémentaires. Une participante ou un participant qui est un employé permanent de la section locale de son syndicat ou de son conseil ou un dirigeant ou une dirigeante qui occupe un poste à temps plein n'est pas admissible à cette politique de remboursement.

### 3. Transport

Les déplacements sont indemnisés à raison de 0,50 \$ le kilomètre selon les barèmes du Fonds sur les distances routières. Les frais pour le transport en taxi, en train et en autobus sont remboursés sur présentation d'un reçu. Il est à noter que le Fonds encourage le covoiturage dans la mesure du possible. Quant au transport en avion, le coût des billets est défrayé seulement lorsque le fait de prendre l'avion réduit les coûts totaux (hébergement, kilométrage, repas et salaire) et/ou si la participante ou le participant habite à plus de 600 km (aller). Il est à considérer que le billet doit alors être réservé suffisamment à l'avance, afin de bénéficier des tarifs les plus avantageux. Les frais suivants sont également indemnisés : a. le kilométrage entre la résidence et l'aéroport ; b. les frais de transport entre l'aéroport et le lieu de l'activité (avec reçus); c. les frais aéroportuaires (avec reçus). Advenant le cas où la participante ou le participant utilise son automobile, et ce, malgré les consignes précédentes, le Fonds remboursera le scénario le moins coûteux entre le fait de prendre l'avion ou l'automobile (temps de voyage et autres frais inclus).

### 4. Hébergement

Lorsque l'activité de formation se déroule à plus de 200 km aller/retour du lieu de résidence de la participante ou du participant, les coûts de séjour à l'hôtel peuvent être défrayés sur présentation d'une facture, à l'exception des dépenses d'ordre personnel, à savoir les appels téléphoniques, le minibar, le nettoyage à sec, etc. De plus, si la participante ou le participant décide de séjourner dans un autre hôtel que celui suggéré, le Fonds rembourse alors jusqu'à concurrence du prix négocié avec l'hôtel proposé.

### 5. Allocations de repas

Lorsqu'une activité oblige les participantes et les participants à prendre un repas à l'extérieur et lorsque ce repas n'est pas déjà fourni, ils peuvent réclamer un remboursement, sans pièce justificative, sous forme de per diem, de la façon suivante

Déjeuner (maximum de 14 \$)

Dîner (maximum de 23 \$)

Souper (maximum de 36 \$)

Pour toute question quant à l'interprétation de cette politique, veuillez communiquer avec le Centre de formation économique du Fonds de solidarité FTQ au : 514 383-8383 ou sans frais au 1 800 361-5017.

## SOUTIEN FINANCIER DE LA CNESST

La FTQ-LL reçoit une subvention de la CNESST pour la formation syndicale en santé et sécurité du travail. Chaque conseil régional se voit octroyer une enveloppe qu'il peut utiliser pour organiser les cours de base de la FTQ, ses propres cours ou une formation « sur mesure ». Dans ces derniers cas, il doit d'abord déposer l'ensemble de la documentation auprès du service de l'éducation de la FTQ, qui se chargera de faire reconnaître le contenu du cours par la CNESST.

# FICHE D'INSCRIPTION

SVP, REMPLIR EN LETTRES MOULÉES



## TITRE DE LA SESSION

.....

Date(s) : .....

Coût : .....

## PARTICIPANT – PARTICIPANTE

Nom et prénom

.....

Téléphone section locale      Téléphone au domicile / Cellulaire      Courriel

.....

Syndicat et section locale      Adresse section locale

.....

Fonction au sein du syndicat .....

## PAIEMENT

Chèque joint\*, postdaté à la date de début de la formation, libellé à l'ordre de la FTQ Laurentides-Lanaudière.

**No :** ..... **À venir :** .....

\*Le paiement doit nous parvenir au moins deux semaines avant le début de la formation.

\*\*S'il y a annulation dans les 7 jours avant l'activité, les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés

**Faire parvenir la fiche d'inscription au moins deux semaines avant le début de la session par courriel :**

**Annie Gagnon - [agagnon@ftq.qc.ca](mailto:agagnon@ftq.qc.ca)**